



présent Ciel

L'heβδο du doyenné de Giromagny – Rougemont-le-Château

3 avril 2022 # 122

Le Carême avec le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)

Construire une fraternité nouvelle

Contempler le monde

« Certes, une tragédie mondiale comme la pandémie de Covid-19 a réveillé un moment de la conscience que nous constituons une communauté mondiale qui navigue dans le même bateau, où le mal de l'un porte préjudice à tout le monde. Nous nous sommes rappelés que personne ne se sauve tout seul, qu'il n'est possible de se sauver qu'ensemble. »

Fratelli Tutti 32, Pape François

Éclairage biblique : construire une fraternité nouvelle

« Ne ressassez plus les faits d'autrefois » (Is 43, 18). Regarder le pardon qui nous est offert pour avancer plus fort nécessite une confiance éperdue dans la tendresse de Dieu (Ps 25). « Moi non plus, je ne te condamne pas : va, désormais, ne pêche plus », dit Jésus à la femme soumise aux accusations de ceux qui se prétendent justes (Jn 8). Comment nous échanger les pardons nécessaires pour conduire avec tous des actions responsables et contribuer au développement des peuples et à la préservation de notre « maison commune » ? Préparant la COP 26 à Glasgow, d'une même voix, le pape François, le patriarche œcuménique Bartholomée et l'archevêque de Canterbury ont souligné que « prendre soin de la création de Dieu est une mission spirituelle qui exige une réponse engagée. Nous vivons un moment critique. L'avenir de nos enfants et l'avenir de notre maison commune en dépendent ». Comment entendre pour aujourd'hui : « Va et ne pêche plus » ?

Offrir une prière

Dieu de l'Alliance, nous te confions celles et ceux qui se mobilisent, par leur action, leur prise de parole, leur don, sur tous les continents à lutter contre les causes de la faim et pour la justice. Donne-leur ton amour pour qu'ils construisent une fraternité universelle.

Dimanche 3 avril 2022, 5^e dimanche de Carême

Lectures de la messe

Première lecture (Is 43, 16-21)

Ainsi parle le Seigneur, lui qui fit un chemin dans la mer, un sentier dans les eaux puissantes, lui qui mit en campagne des chars et des chevaux, des troupes et de puissants guerriers ; les voilà tous couchés pour ne plus se relever, ils se sont éteints, consumés comme une mèche. Le Seigneur dit : « Ne faites plus mémoire des événements passés, ne songez plus aux choses d'autrefois. Voici que je fais une chose nouvelle : elle germe déjà, ne la voyez-vous pas ? Oui, je vais faire passer un chemin dans le désert, des fleuves dans les lieux arides. Les bêtes sauvages me rendront gloire – les chacals et les autruches – parce que j'aurai fait couler de l'eau dans le désert, des fleuves dans les lieux arides, pour désaltérer mon peuple, celui que j'ai choisi. Ce peuple que je me suis façonné redira ma louange. »

Psaume (Ps 125 (126), 1-2ab, 2cd-3, 4-5, 6)

Quand le Seigneur ramena les captifs à Sion, nous étions comme en rêve ! Alors notre bouche était pleine de rires, nous poussions des cris de joie. Alors on disait parmi les nations : « Quelles merveilles fait pour eux le Seigneur ! » Quelles merveilles le Seigneur fit pour nous : nous étions en grande fête ! Ramène, Seigneur, nos captifs, comme les torrents au désert. Qui sème dans les larmes moissonne dans la joie. Il s'en va, il s'en va en pleurant, il jette la semence ; il s'en vient, il s'en vient dans la joie, il rapporte les gerbes.

Deuxième lecture (Ph 3, 8-14)

Frères, tous les avantages que j'avais autrefois, je les considère comme une perte à cause de ce bien qui dépasse tout : la connaissance du Christ Jésus, mon Seigneur. À cause de lui, j'ai tout perdu ; je considère tout comme des ordures, afin de gagner un seul avantage, le Christ, et, en lui, d'être reconnu juste, non pas de la justice venant de la loi de Moïse mais de celle qui vient de la foi au Christ, la justice venant de Dieu, qui est fondée sur la foi. Il s'agit pour moi de connaître le Christ, d'éprouver la puissance de sa résurrection et de communier aux souffrances de sa Passion, en devenant semblable à lui dans sa mort, avec l'espoir de parvenir à la résurrection d'entre les morts. Certes, je n'ai pas encore obtenu cela, je n'ai pas encore atteint la perfection, mais je poursuis ma course pour tâcher de saisir, puisque j'ai moi-même été saisi par le Christ Jésus. Frères, quant à moi, je ne pense pas avoir déjà saisi cela. Une seule chose compte : oubliant ce qui est en arrière, et lancé vers l'avant, je cours vers le but en vue du prix auquel Dieu nous appelle là-haut dans le Christ Jésus.

Évangile (Jn 8, 1-11)

En ce temps-là, Jésus s'en alla au mont des Oliviers. Dès l'aurore, il retourna au Temple. Comme tout le peuple venait à lui, il s'assit et se mit à enseigner. Les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en situation d'adultère. Ils la mettent au milieu, et disent à Jésus : « Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Or, dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, que dis-tu ? » Ils parlaient ainsi pour le mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus s'était baissé et, du doigt, il écrivait sur la terre. Comme on persistait à l'interroger, il se redressa et leur dit : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. » Il se baissa de nouveau et il écrivait sur la terre. Eux, après avoir entendu cela, s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés. Jésus resta seul avec la femme toujours là au milieu. Il se redressa et lui demanda : « Femme, où sont-ils donc ? Personne ne t'a condamnée ? » Elle répondit : « Personne, Seigneur. » Et Jésus lui dit : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus. »

Un seul est juge

Quelle émouvante rencontre entre Jésus et cette femme accusée d'adultère ! Ceux qui la traînent vers le Christ l'ont apparemment déjà condamnée selon la loi de Moïse. Ils cherchent en fait à prendre Jésus en flagrant délit lui aussi... en flagrant délit d'abandon de la miséricorde qu'il ne cesse de prêcher (d'ailleurs cette page d'Évangile que nous trouvons chez l'évangéliste Jean provient en fait de l'évangile de Luc, l'évangile par excellence de la miséricorde de Dieu comme la parabole du fils prodigue nous l'a déjà dévoilée dimanche dernier) ou en flagrant délit de non-respect à cette loi de Moïse qu'il doit, comme tout bon Juif, suivre et appliquer. Paradoxalement, ces scribes et ces pharisiens placent Jésus à sa juste place. Jésus est fait juge de cette situation et il est en effet le seul juge.

Les hommes sont prompts à condamner. Combien voudraient se faire justice eux-mêmes, s'ériger en juges non pas pour faire preuve de clémence mais pour condamner au pire dans une tragique disproportion entre les faits commis et la sentence rêvée ! Combien, à chaque fait divers sordide, vocifèrent en regrettant l'abolition de la peine de mort ! Si nous étions tous juges, ce monde serait jonché de cadavres. Le moindre différent entre voisins finirait dans des flots de sang. Instinctivement, les hommes ne veulent pas chercher la moindre circonstance atténuante et réduisent l'autre à un acte commis, si grave soit-il. Jésus, au contraire, applique la politique de la main tendue, de la seconde chance donnée encore et encore. Il ne condamne pas cette femme tout en reconnaissant cependant la gravité de son acte : « *Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus.* » Nous sommes plus grands que les actes mauvais que nous posons. Le pécheur ne doit jamais être assimilé, confondu avec les péchés qu'il a commis sinon nous serions tous susceptibles d'être condamnés à mort des milliers de fois ! Jésus nous rappelle en effet que la moindre pensée mauvaise constitue un acte aussi grave que le fait de la commettre : « *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne commettras pas de meurtre, et si quelqu'un commet un meurtre, il devra passer en jugement. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement. Si quelqu'un insulte son frère, il devra passer devant le tribunal. Si quelqu'un le traite de fou, il sera passible de la géhenne de feu.* » (Mt 5, 21-22)

Les hommes sont prompts à s'exempter en distinguant si facilement la paille dans l'œil du frère que la poutre qui se trouve dans leur propre œil. Il suffit en effet d'entendre les rumeurs et les ragots qui circulent dans les villages pour apprendre que personne n'est parfait, pour être informé des jeunesses tumultueuses et des frasques croustillantes sur les uns ou les autres. Nous exigeons des autres ce que nous n'exigeons pas de nous ! Nous exigeons la perfection pour les autres et nous voulons les condamner, les mettre à mort alors que, cette perfection, nous sommes si loin de l'avoir atteinte. L'hypocrisie est flagrante : on condamne ce qui affleure, ce qui se voit alors que l'on s'accommode très bien de ses propres péchés qui restent invisibles.

Face à tout cela, un seul est juge. Jésus est le seul juge qui tend la main, qui relève, qui offre la possibilité de recommencer ou de se convertir. On lui reproche souvent d'avoir dit de tendre l'autre joue mais c'est précisément cela : offrir une autre chance à celui qui m'a fait du mal ; ne pas l'égorger au premier acte commis mais lui donner la possibilité de nous frapper encore ou de nous caresser. Sans pardon et sans miséricorde, la vie est impossible. Notre nature humaine nous pousse trop souvent à la condamnation. Laissons faire le seul juge qui est légitime, le seul juge qui appliquera le pardon et la miséricorde plutôt que la froide condamnation. Nous ne sommes juste qu'à nos propres yeux. Nous sommes illégitimes pour condamner et tuer.

Père Yann

Au Vatican, la « marche » de guérison et de pardon des autochtones du Canada

Source : aleteia.org

Le pape François reçoit au Vatican trois délégations d'autochtones venues du Canada, entre le 28 mars et le 1er avril 2022. Après les avoir écoutés dans un premier temps, il s'apprête à les rencontrer tous ensemble pour leur adresser un message.



« Vérité, justice et guérison » : ce sont les trois mots que le pape François a prononcés en anglais lors d'une des rencontres organisées cette semaine au Vatican avec les délégations des autochtones du Canada. Près d'un an après la découverte des charniers à proximité de pensionnats pour autochtones administrés par l'Église catholique, le pontife s'est mis à l'écoute des témoignages, revendications et espoirs portés à Rome par les représentations dans la perspective d'un important déplacement au Canada.

Préparée depuis trois ans et reportée à deux reprises, la visite de la délégation des autochtones du Canada – qui rassemble trois groupes : Métis, Inuits et Premiers Peuples – a décidé de rester à Rome pour une semaine entière. Lundi 28 mars, le pape François a reçu les délégués des deux premiers groupes. Il recevra le dernier jeudi, avant une audience vendredi avec l'ensemble des délégués lors de laquelle il s'exprimera publiquement.

« Plus que tout le reste, que les demandes, les excuses, les dédommagements, le but du temps que nous avons vécu ensemble lundi était de se rencontrer », confie Mgr Raymond Poisson, le président de la Conférence des évêques du Canada présent lors des audiences avec le Pape. La

rencontre avec François, assure-t-il, était un moment « très paisible, assez émouvant pour certains ».

Le témoignage des survivants

Parmi les délégués se trouvaient plusieurs « survivants » des pensionnats, venus faire connaître au Pape le rôle joué par ces établissements « dans les actes répréhensibles commis à l'égard de ces enfants et de nos communautés », a expliqué la présidente du Conseil national des Métis, Cassidy Caron, pendant une conférence organisée à l'issue de l'audience avec le pontife. Les autochtones reprochent les abus « sexuels, physiques et spirituels » subis par les pensionnaires dans des établissements gérés par l'Église catholique à la demande du gouvernement canadien du milieu du XIXe siècle à la fin des années 70.

Ce douloureux passé et leur volonté de le dépasser avec justice est d'ailleurs la seule chose qui unit véritablement ces groupes d'autochtones aux histoires, cultures et revendications très différentes, note Mgr Poisson. L'évêque de Saint-Jérôme se réjouit du « coup de projecteur » que permet ce voyage pour ces peuples. « Nous ne nous connaissons pas », admet le prélat québécois, reconnaissant que cette rencontre permette aussi aux différents représentants de se rencontrer et de partager leurs expériences.

Mardi, la délégation a visité les musées du Vatican, un moment décrit comme « difficile » par plusieurs membres de la délégation. En cause, la présence de plusieurs « artefacts » autochtones dans les collections du Saint-Siège que certains aimeraient voir restitués, même si le Vatican assure qu'il s'agit de dons.

Face à cet intense travail de mémoire, le rôle du Pape est perçu comme essentiel par les représentants : « L'Église a un long chemin à faire avant qu'on puisse possiblement lui pardonner pour ce qu'elle a fait. Mais s'il est prêt à marcher avec nous, alors on est prêts à marcher avec lui », affirme ainsi Mitch Case, historien métis après sa rencontre avec le pontife.

Un voyage attendu

Désormais, tous attendent le déplacement du pape François au Canada, espérant que le pontife pourra se rendre sur les lieux où ont été retrouvées les tombes des enfants autochtones. Certains représentants aimeraient aussi que ce soit à ce moment-là que le pape argentin leur présente ses excuses au nom de l'Église.

Le voyage, que le pontife a d'ores et déjà annoncé souhaiter effectuer, devrait être annoncé prochainement, confie Mgr Poisson. Dans l'attente de l'annonce des dates par le Saint-Siège, le créneau privilégié serait à la fin du mois de juillet, pour la Sainte Anne, même si une option existe en septembre.

Du côté des évêques du Canada, des excuses officielles ont été présentées cet automne et un fonds de 30 millions de dollars a été constitué. Selon Mgr Poisson, il doit permettre aux autochtones « de se faire connaître, de se faire reconnaître et respecter, ce qui n'a pas été le cas et ce qui est encore très difficile ».

Quel était le rôle des diaconesses dans l'Église primitive ?

Source : aleteia.org

L'Église des premiers siècles a connu des diaconesses, dont le service principal était de préparer les femmes au baptême. Une mission, puis une dignité qui disparaîtra au fil des siècles, y compris dans les Églises orientales.

La première diaconesse dont l'histoire a retenu le nom est sainte Phoebe de l'Église de Cenchrées, mentionnée par saint Paul (Rm16, 1). L'ordre des diaconesses est ensuite cité régulièrement tout au long des premiers temps de l'Église, par exemple par Pline le Jeune dans une de ses lettres à Trajan, ou par la *Didascalie des apôtres*, texte vénérable du III^e siècle. Les diaconesses assument très tôt diverses missions au profit des communautés chrétiennes, surtout auprès des femmes se préparant au baptême. Les *Constitutions apostoliques* précisent au IV^e siècle qu'elles sont ordonnées par l'évêque qui leur impose les mains (VIII, 24). Elles seront plus tard rattachées aux ordres mineurs du clergé séculier, au même rang que les sous-diacres.

Préparer au baptême

Les diaconesses sont choisies dès les premiers siècles parmi les vierges et les veuves les plus respectables. L'âge minimal pour l'ordination a varié avec le temps : d'abord 60 ans, puis 40, avant que cette exigence ne disparaisse. Leur principale mission consiste à préparer les femmes catéchumènes au baptême. Elles les instruisent donc au préalable, et l'on peut encore voir dans les catacombes la trace des chaires qu'elles utilisaient, notamment dans la chapelle Sainte-Émérentienne. Puis elles assistent l'évêque pendant la cérémonie du baptême réalisée alors par immersion complète : elles soutiennent la baptisée pendant son immersion, la sèchent et enduisent son corps avec le saint chrême, puis la revêtent de l'habit blanc pour la suite de la cérémonie. Les diaconesses exercent un ministère de charité et d'hospitalité tourné plus particulièrement vers les femmes : elles assistent les mères, visitent les femmes malades et leur apportent la communion, font la toilette funèbre des défuntes.

Avec la conversion de l'Europe au christianisme, que ce soit l'Empire romain ou les royaumes barbares, la tâche principale des diaconesses rattachées à l'ordre séculier, le baptême des femmes adultes, a progressivement disparu. S'éloignant des missions paroissiales et baptismales, elles se sont progressivement rapprochées des ordres réguliers, comme la célèbre Olympias, correspondante de saint Jean Chrysostome, ou la diaconesse Ourbicia qui vivait en recluse à Jérusalem. Les ordres religieux vont un temps ordonner des diaconesses, mais l'expression désigne désormais une dignité honorifique plus qu'une mission. Ainsi, au VI^e siècle, sainte Radegonde, épouse du sinistre roi Clotaire, entre dans les ordres et est ordonnée diaconesse. Cette distinction honorifique finit par disparaître de l'Église latine dans le courant du Moyen Âge, bien que Thomas d'Aquin en défende encore l'utilité. Les ordres mineurs seront ensuite exclus du sacrement de l'ordre par Pie XII en 1947.

L'Église syriaque, l'Église maronite et les Églises grecques-orthodoxes vont garder la tradition des diaconesses ordonnées pendant quelques siècles. Au X^e siècle, il existe encore une zone réservée aux diaconesses dans la cathédrale Sainte-Sophie de Constantinople. Les dernières diaconesses maronites disparaissent finalement au XIX^e siècle.